

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2012

Le vingt sept Février deux mille douze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Loïc RANCHERE, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

**ETAIENT ABSENTS:**, Mme Martine GENDRAUX et M. Philippe FAUCON non représentés

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Guillaume GENDRAUX

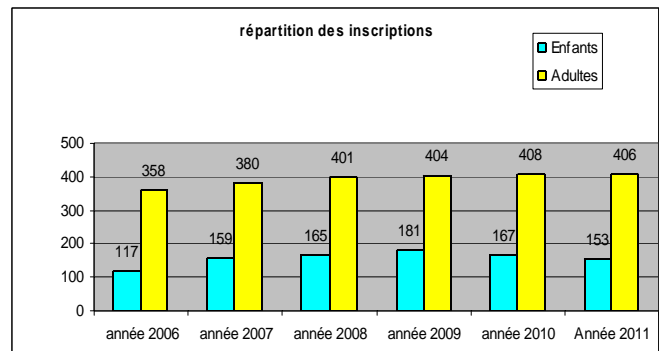
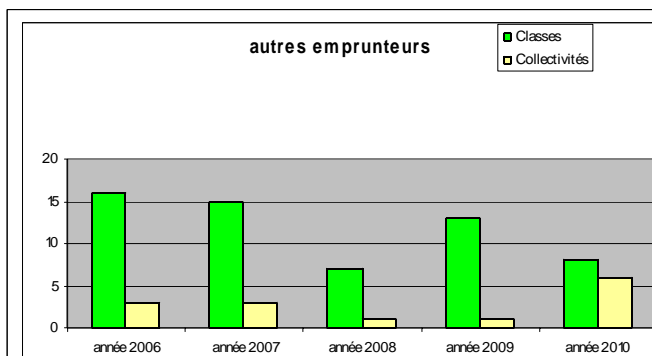
Monsieur le Maire accueille l'assemblée et remercie Christelle Filippini pour sa présence comme chaque début d'année pour le rapport d'activité de la Médiathèque Municipale.

Après adoption du compte rendu de la séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal délibère comme suit :

## RAPPORT D'ACTIVITES 2011 – MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Christelle Filippini agent du patrimoine commente les différents tableaux ci-dessous et répond aux questions des élus. Ces tableaux synthétisent l'activité de la médiathèque en 2011 et retrace son évolution depuis 2006.

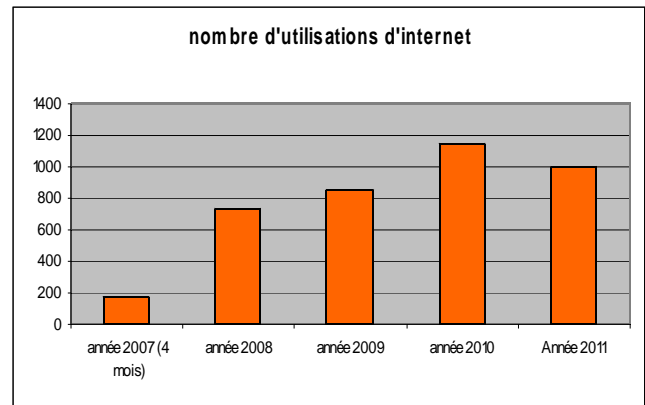
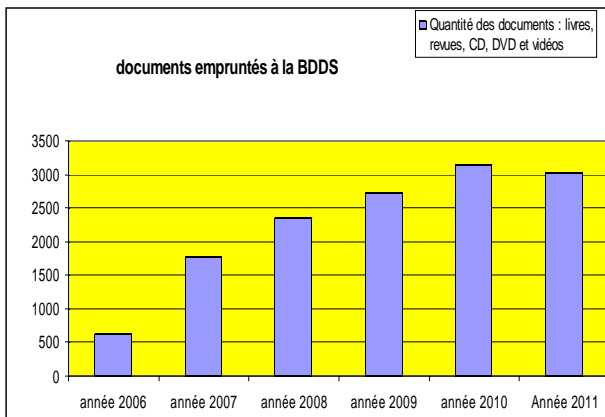
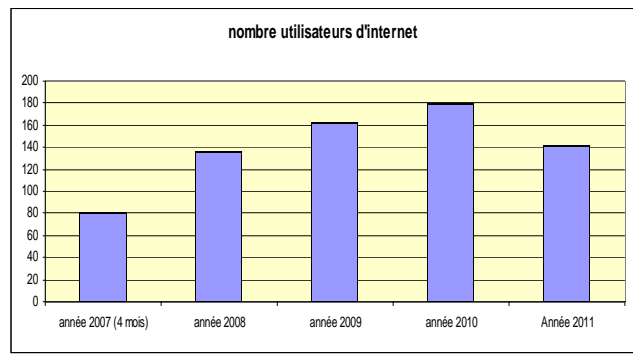
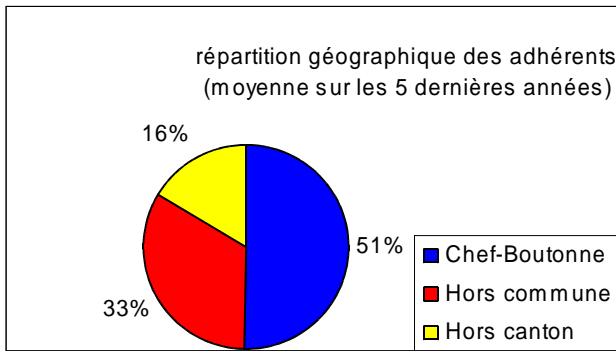
En préambule, elle précise que la médiathèque a été fermée pendant 6 semaines pour les travaux de rénovation. Cette fermeture a bien sûr des incidences sur les résultats de l'année.



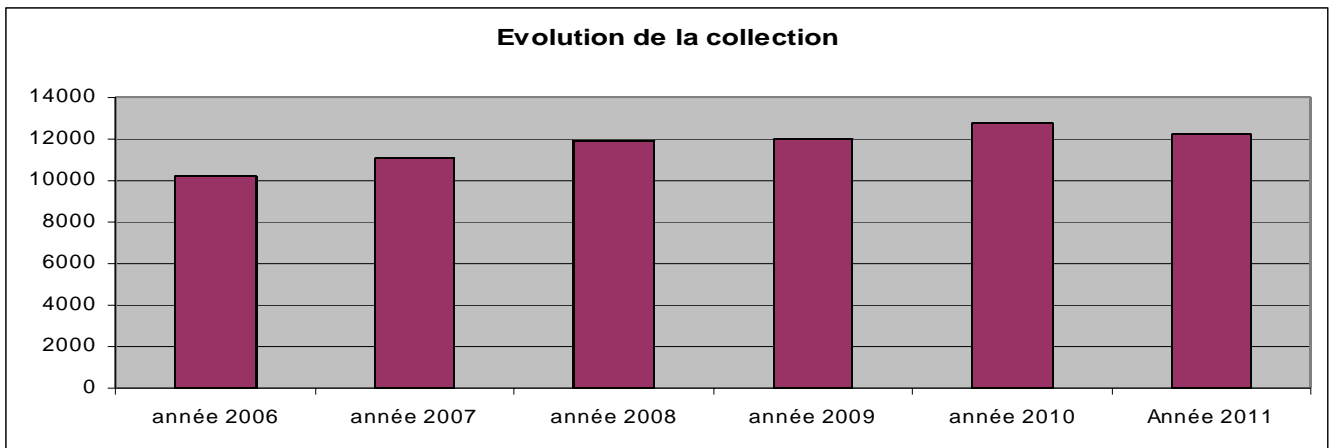
Sous le vocable «collectivités » sont compris l'EHPAD, le Centre Médico Psychologique de l'hôpital de Niort qui a une antenne à Chef Boutonne, la MARPAVIE de Couture d'Argenson, le RPE 'Relais Petite Enfance » de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et les anonymes de passage.

En ce qui concerne l'accueil des classes, un réel travail de fond est réalisé avec les enseignants que Christelle rencontre pour organiser les animations de l'année.

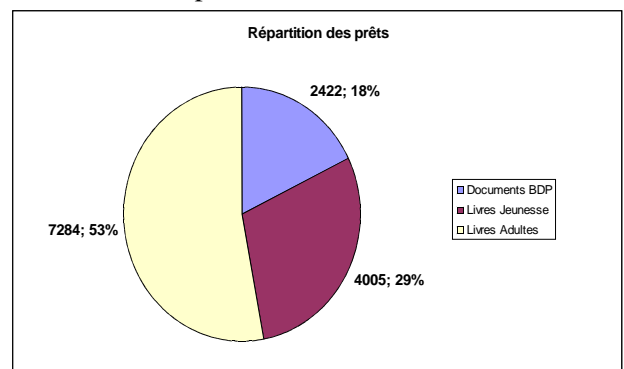
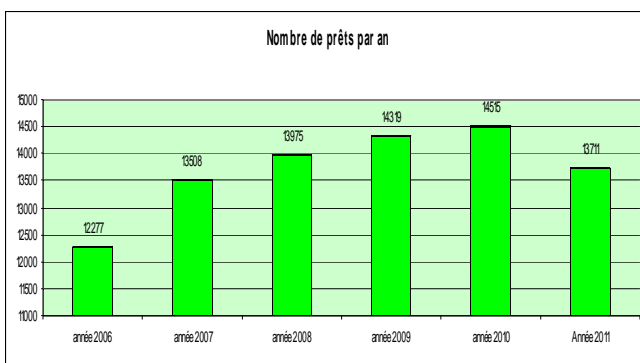
Une action va également être mise en place en partenariat avec le Conseil Général 79 et Pôle Emploi. Depuis le début de l'année 2012, une animation « bébés lecteurs » a été initiée. Elle concerne les nouveaux nés jusqu'à l'âge de la scolarité.



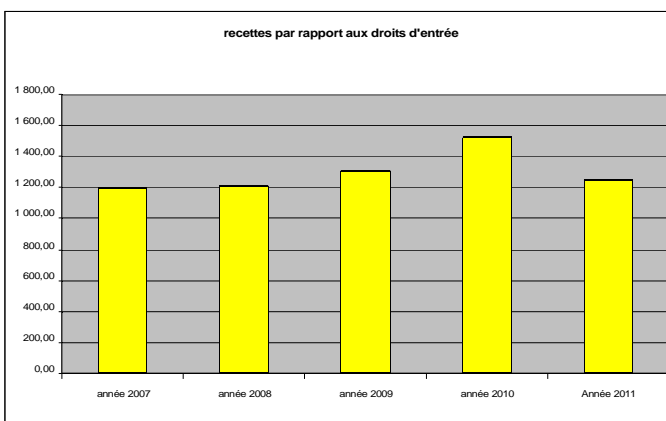
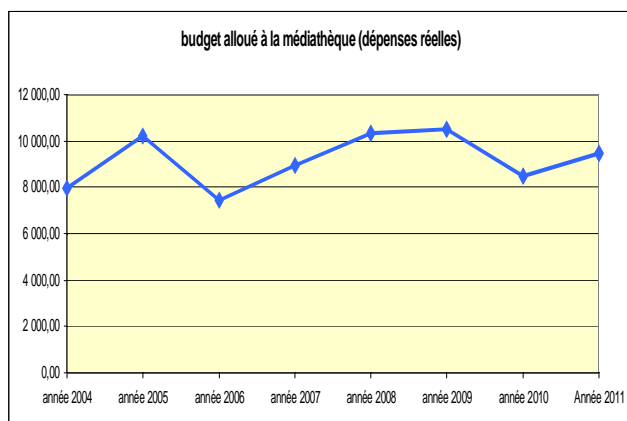
Le bibliobus fait trois passages dans l'année, ce partenariat a été développé et permet une plus grande diversité d'ouvrages proposés, en complément de la collection déjà importante. Cependant, elle a légèrement diminué car la fermeture a permis de réaliser un « désherbage » d'environ 1 000 documents. Certains ont été « mis au pilon » d'autres remis à l'association des Restos du Cœur et à la Bibliothèque de Tillou.



Christelle évoque la constante obligation de s'adapter aux demandes et aux nouveaux moyens de lecture qu'offre notamment la dématérialisation des livres. Le sujet est longuement commenté par l'assemblée.



rayon adolescents est particulièrement suivi et alimenté pour répondre aux attentes des lycéens qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter la médiathèque. Ils disent y trouver de nombreux ouvrages, des Cd, DVD conformes à leurs envies et aux besoins de leur scolarité, ce qui est particulièrement motivant.



Christelle termine son propos en précisant que 6 091 personnes ont été accueillies en 2011 avec une moyenne de 27 par jour d'ouverture (au maximum 61 et au minimum 9), le samedi et le mercredi étant des jours privilégiés.

Monsieur le Maire remercie Christelle et Christiane pour leur professionnalisme, leur dévouement et le travail mené avec la commission, ce qui conduit à ces résultats très satisfaisants. C'est réellement un service public au service du public.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie COUTEAU adjointe, responsable de la commission « Animation de la vie locale, Culture, Jeunesse » indique que plusieurs demandes ont été reçues, l'une d'elles du fait de son objet, sera examinée par le Centre Communal d'Action Sociale, une autre nécessite des précisions quant au projet de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission « Animation de la vie locale » et décide de verser une aide de 200 € pour financer les gerbes et son soutien aux veuves de guerre

## RENOVATION EGLISE NOTRE DAME – MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation menée pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection des toitures, la révision de la charpente, des plafonds intérieurs, de la voûte centrale et des 2 ailes. La seule offre reçue a été examinée par la commission « Finances Marchés Publics ».

Sur proposition de la commission « Finances Marchés Publics », le Conseil Municipal, confie la maîtrise d'œuvre de cette opération au Cabinet Marie-Pierre Niguès de NIORT pour un taux d'honoraires de 9.2% HT sur travaux (basés sur enveloppe de 334 000 € HT) réduit à 7.5% pour tenir compte du diagnostic de cet édifice qui avait été fait + mission OPC de 0.5%. Globalement le taux d'honoraires proposé est de 8% du montant qui sera confirmé au moment de la validation de l'Avant Projet Définitif.

Monsieur le Maire, informé de la réflexion menée par une collectivité voisine pour la pose de panneaux photovoltaïques sur son église, propose de solliciter le CRER Centre Régional des Energies Renouvelables pour la réalisation d'une étude. Cette étude gratuite du fait de notre adhésion annuelle au CRER (300 €) permettra d'en connaître les conditions financières pour en déterminer l'éventuelle opportunité.

Le calendrier de l'évolution de ce projet est le suivant :

- Mars – mai : définition et validation du projet
- Juin – juillet : lancement consultation
- Sept : début travaux

Madame Sylvie Magnain, Messieurs Joel Proust et Guillaume Gendraux sont d'ores et déjà volontaires, pour assister le Maire au moment des échanges avec l'architecte pour préciser la définition du projet.

## ACHAT DE MATERIEL – LAME DE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire tient préalablement à préciser certaines choses par rapport à tout ce qui a pu être dit au moment de la période de neige, particulièrement longue cette année. Les reproches sont allés bon train et tous les élus ont été à ce moment là mis en cause. Il en veut pour preuve la mise au point faite par Monsieur le Maire de Melle, dans la presse.

Il précise que tous les agents du service technique ont été mobilisés la journée du lundi et que 4 ont continué dans la semaine. Mais la collectivité avait peu de moyens de dégagement des rues car le sel est devenu très vite inefficace du fait de la température inférieure à 3 degrés. Les services du Conseil Général ont utilisé la lame de déneigement dès le dimanche sur les voies départementales. Et effectivement les récents transferts de voirie ont fait qu'ils ne sont pas passés sur l'avenue jusqu'à la Tête Noire.

Par ailleurs, il rappelle que chaque riverain doit entretenir le trottoir qui longe son logement y compris quand il y a de la neige. Dans ces circonstances chacun devrait se sentir solidaire et contribuer ensemble, à remédier aux problèmes qui se posent.

Monsieur Joël Proust adjoint, indique que diverses tentatives ont été entreprises mais très vite abandonnées car le déneigement peut également entraîner s'il n'est pas fait avec du matériel adapté, une dégradation du revêtement de chaussée dont la réparation serait ultérieurement très onéreuse.

Cependant, du fait que les averses de neige sont récurrentes chaque année, un projet d'achat de lame de déneigement est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Monsieur Michel Gornard conseille de prendre une lame de 2m50 contre 2m proposée initialement car elle sera plus efficace et surtout mieux adaptée au télescopique. Cette lame est non hydraulique, pas trop sophistiquée et semble la plus adaptée en comparant le prix et l'utilisation escomptée. Le Conseil Municipal valide le principe de cet achat dont le montant n'excédera pas 2 500 € TTC et mandate le Maire pour choisir la meilleure offre.

Monsieur le Maire précise que tous les problèmes ne seront pas résolus pour autant et qu'il convient d'ores et déjà d'établir un zonage de priorités pour être réactif au moment du besoin d'intervention. Toutes les rues ne pourront être traitées et la population devra être compréhensive.

## RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LE CONSEIL GENERAL DES DEUX SEVRES POUR L'ACCUEIL DU S.A.S.T DANS LES EDICULES DE LA GARE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la mise à disposition du Conseil Général des Deux-Sèvres, des locaux utilisés par le Service d'Aide Sociale Territoriale dans les édicules de la gare. Monsieur le Maire est donc autorisé à signer le bail de location pour une durée de 6 ans moyennant un loyer de 11 984 € révisé annuellement en début de chaque période eu égard à l'évolution de l'indice du coût de la construction. Il est précisé que le Conseil Général rembourse par ailleurs, les frais d'entretien des locaux.

## BILAN ET VALIDATION DU PLAN DE CIRCULATION

Monsieur le Maire rappelle que 2 essais de plan de circulation ont été mis en place pour faire suite aux travaux de l'aménagement de l'avenue centrale, à savoir l'Essai 1 : juin à novembre 2011 et l'Essai 2 : décembre 2011 à février 2012. 4 réunions publiques ont été organisées en mai, septembre et novembre 2011 et le 22 février 2012 pour échanger avec la population. Le 22 février 2012, Monsieur Jean Claude Sillon Conseiller Général et 2 représentants des services départementaux, Madame Mornet-Kholer et Monsieur Pelloquin, ont accepté d'être présents pour informer les élus, des exigences techniques qui pourraient s'imposer selon les choix de la collectivité. Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements pour leur présence et leurs explications ou éclaircissements.

Après avoir précisé qu'une grosse majorité des personnes présentes le 22 février 2012, semblait être satisfaite du 2<sup>ème</sup> essai si des aménagements sont bien sûr réalisés, Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur les 3 hypothèses qui se présentent à savoir :

**Retour aux bases initiales** : sens unique av.Gaud et les PL n'ont pas d'interdiction

**Essai 1** : double sens dans Av. Gaud et passage en double sens des PL dans l'avenue

**Essai 2** : double sens dans Av Gaud et obligation pour les PL venant de l'ouest de tourner à droite dans la rue du Département.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme le choix de l'essai 2 et après de longs échanges, décide d'aménager ainsi certains points stratégiques eu égard notamment, aux idées qui ont pu être suggérées pendant la réunion publique à savoir :

### **Carrefour avenue des fils Fouquaud / rue du département**

- Stop à remettre en venant de la rue du département, devant la boulangerie Vacher (15 voix pour, 1 pour laisser la priorité à droite et 2 abstentions)
- Maintien du Stop Rue de l'Eglise pour les véhicules venant du centre. (unanimité)
- Stop à remettre au niveau de la maisonnette pour les véhicules venant d'Aubigné (comme pendant les travaux) et suppression du stop de la rue de la Laiterie. (unanimité)
- Rue du Département limitée à 3.5 T sauf véhicules agricoles dans le sens sud nord . (unanimité)
- Dérogation pour les transports scolaires pour emprunter l'avenue centrale dans le sens ouest-est et aux PL +3.5T pour emprunter l'avenue centrale puis la rue de Judée ou la rue du Champ de Foire pour les livraisons au nord de la commune, à l'EHPAD ou pour les accès à la Ferme Blanchard. . (unanimité)

### **Rue Elise Giroux**

- Proposition était faite de convertir le Stop en Céder le passage : 8 voix pour le maintien du stop 7 pour le céder le passage.

### **Carrefour Avenue Auguste Gaud- Rue des Chalets – Avenue Auguste Gaud**

- Laisser la signalisation de l'essai 2 à savoir stop sur l'avenue Auguste Gaud . (unanimité)
- Sécurisation des abords de l'école du Sacré Cœur : suppression des portes matérialisées dans l'essai 1. (unanimité).

Monsieur le Maire précise qu'il est entré en contact avec l'association Diocésaine, l'association des Parents d'Elèves et l'OGEC pour évoquer l'éventuel achat d'une bande de terrain pour permettre le stationnement des véhicules pour déposer les enfants (comme il en existe aux abords des autres établissements scolaires hormis le Collège privé). Il indique qu'il serait souhaitable de procéder à une étude de faisabilité pour établir une sécurisation des abords de l'école. Les différents partenaires ci-dessus seraient conviés à participer à la réflexion. Les élus sont d'accord sur cette démarche.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces dispositions seront consignées dans un arrêté cadre co-signé par le Conseil Général des Deux-Sèvres et la Commune de Chef Boutonne, chacune des deux collectivités assurant ensuite la mise en place définitive des signalisations qui lui incombent. L'ensemble devrait être terminé à l'été.

Les propriétaires de l'immeuble sur lequel la signalisation temporaire était installée, ont confirmé leur accord pour l'installation du panneau qui indiquera l'obligation de tourner à droite pour les PL venant de l'ouest. Il tient à remercier sincèrement, le Conseil Général et ses services pour la réalisation de ces essais et l'accompagnement dans la réflexion de la collectivité depuis plusieurs mois, ainsi que la population qui a participé à l'ensemble des réunions publiques de concertation et qui a fait des remarques et des suggestions pertinentes et constructives.

Par ailleurs, une réunion à laquelle tous les élus sont invités se tiendra mercredi 29.02.2012 à 14 heures avec les services de la Direction Départementale des Territoires, pour poursuivre l'opportunité et la faisabilité (selon les contraintes de Natura 2000) du barreau que proposait le Cabinet Nicolet (du groupe de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de l'avenue centrale) pour dévier la circulation avant le carrefour de Javarzay.

<p style="text-align: center;"><b>DENOMINATION DES LOCAUX MIS A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS CARITATIVES</b></p>
---

Madame Sylvie Couteau adjointe indique que la commission «Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse» a étudié les 30 propositions de dénomination qui lui ont été formulées pour la dénomination des locaux actuellement en cours d'aménagement, qui seront mis à disposition des 4 associations caritatives. 3 ont été pré-sélectionnées et soumises aux responsables desdites associations.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour (8 élus et 2 associations) ces locaux seront regroupés sous le vocable « Maison du Cèdre » avec un clin d'œil pour l'imposant cèdre dans le parc de l'hôtel de ville, le cèdre signifiant par ailleurs, dans le langage des arbres « la confiance ».

## **CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE SUR UNE PROPRIETE PRIVEE POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Après avoir pris connaissance du tracé de la canalisation d'eaux usées installées par la commune de Chef Boutonne en 1980 sur les parcelles AE 24 et ZI 47 appartenant à Monsieur Jacques Blanchard, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention reconnaissant les devoirs de chacune des parties pour permettre l'entretien des ces canalisations d'eaux usées.

## **PLAN D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX EN CŒUR DU POITOU »**

Monsieur Joël Prout adjoint présente ce plan, élaboré par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou en collaboration avec le PACT, l'ANAH, le CRER, l'ADIL et le Conseil Général des Deux-Sèvres. Il a pour but de permettre aux gens qui vivent dans une certaine précarité énergétique de financer des travaux d'amélioration. Bien entendu, ces aides financières sont limitées à des personnes au-dessous d'un certain plafond de ressources. 600 familles dans la Communauté de Communes peuvent prétendre à cette aide de la collectivité.

### Pour les ménages

Les aides vont de 56 à 75 % selon les cas. L'animateur cherchera des financements complémentaires (Région, CAF, MSA, caisse de retraite). Le reliquat pourra être financé par un prêt 0% de PROCIVIS (filiale du Crédit Foncier). Avance possible sur les travaux par PROCIVIS sur le reliquat de travaux à payer.

### Pour les bailleurs privés

Intervention sur les logements indignes ou très dégradés avec les aides de l'ANAH à 35% maximum. Les locataires devront répondre aux critères d'éligibilité de l'ANAH. La CdC finance uniquement les travaux (le CG79 finance pour cette catégorie l'animation).

Ce programme est mis en place de 2012 à 2015. Le programme prévisionnel que la CdC pourra prendre en charge, concernera : 15 dossiers précarité énergétique = 19 500€, 3 dossiers habitat indigne = 9 000€, 9 dossiers autonomie « modestes » = 5 400€, 6 dossiers autonomie « très modestes » = 5 400€, 5 dossiers PB = 12 750€ soit un total de 52 050 € par an soit donc sur la durée du Plan d'Intérêt Général 156 150€ sur 3 ans + Animation sur 3 ans 126 990€.

Certains élus ont réagi à cette répartition des fonds, considérant que l'enveloppe pour l'animation était trop importante. Il est précisé que la personne bénéficiaire n'aura aucune démarche à faire tant au niveau de l'élaboration du dossier technique que du dossier financier.

Ces opérations sont bien sûr liées à des conditions de ressources. Le contact privilégié pour tout renseignement est Monsieur Laurent GILGENKRANTZ de la CdC Cœur du Poitou au 05.49.29.83.93.

## **DEMATERIALISATION DES ACTES**

Sur proposition des services de la Préfecture des Deux-Sèvres, les élus à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer une convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de la légalité et donc transmissibles en Préfecture moyennant le prix du certificat électronique soit 72€ HT/an.

## **AMENAGEMENT DES TROTTOIRS COTES NORD DU CHEMIN VERT**

Monsieur Joël Proust adjoint rappelle que la SA Guillon a été missionnée en septembre dernier pour les travaux d'aménagement de trottoirs de la rue du Chemin Vert. Cette entreprise a connu des difficultés et sa mise en redressement judiciaire a retardé également son intervention.

Néanmoins, réglementairement du fait de la non urgence ou de la non dangerosité du tronçon concerné, la collectivité ne pouvait que patienter.

Monsieur Proust annonce que les travaux débiteront le 28 février 2012 et devraient durer 3 à 4 semaines.

Les élus invités à se prononcer quant à l'avenant que l'entreprise a présenté, acceptent la plus value liée aux mises à niveau des regards mais refusent par 10 voix (5 abstentions) la prestation supplémentaire concernant la pose d'avaloirs sur la traversée de rue. En effet, le cahier des charges initial établi par un technicien de la DDT dans le cadre de la convention ATESAT, n'intégrait pas cette prestation qu'il ne jugeait pas indispensable.

## INSTALLATION D'UN COMPTEUR EAU EN ENTREE DU CHATEAU D'EAU ROUTE DE SAUZE VAUSSAIS

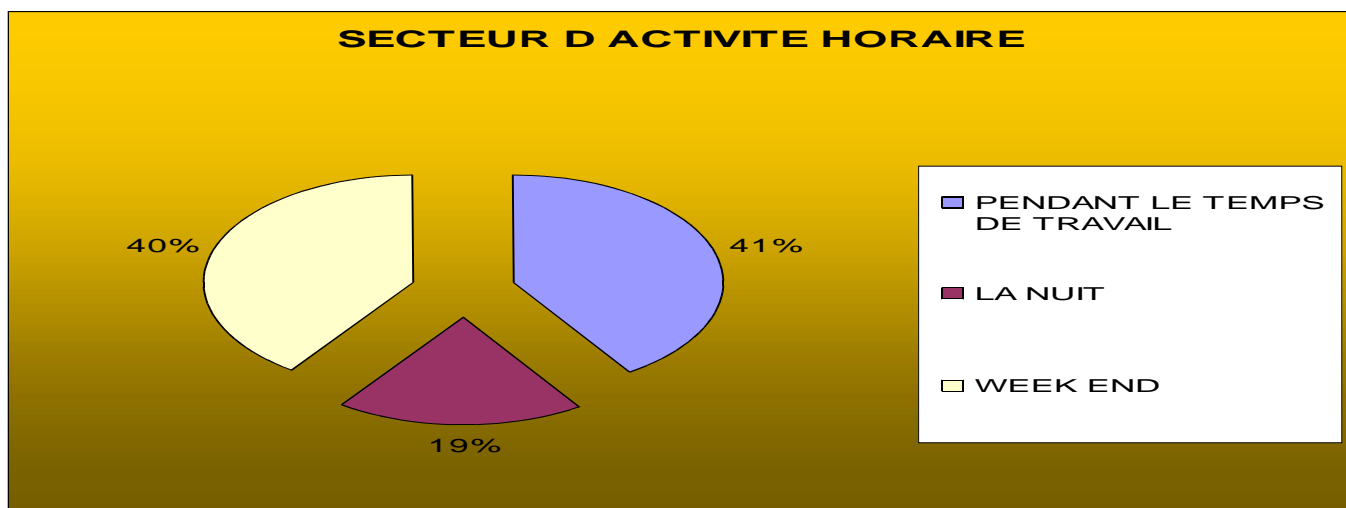
Après discussion, sur proposition de Monsieur le Maire sollicité par Véolia Eau le Conseil Municipal par 15 voix (1 abstention), profite de l'opportunité des travaux du SMAEP sur le réservoir pour faire procéder à l'installation d'un compteur par Véolia moyennant la somme de 4 182.41 € TTC qui seront affectés au budget annexe du service des eaux.

## RAPPORT D'ACTIVITES 2011 DU CENTRE DE SECOURS

Monsieur Patrick Coirault sapeur pompier maintenant retraité, présente l'activité du centre de secours de Chef Boutonne tel que présenté lors de la cérémonie de la Sainte Barbe en décembre.

Il commente donc les tableaux concernant notamment

### L'évolution du nombre d'interventions.



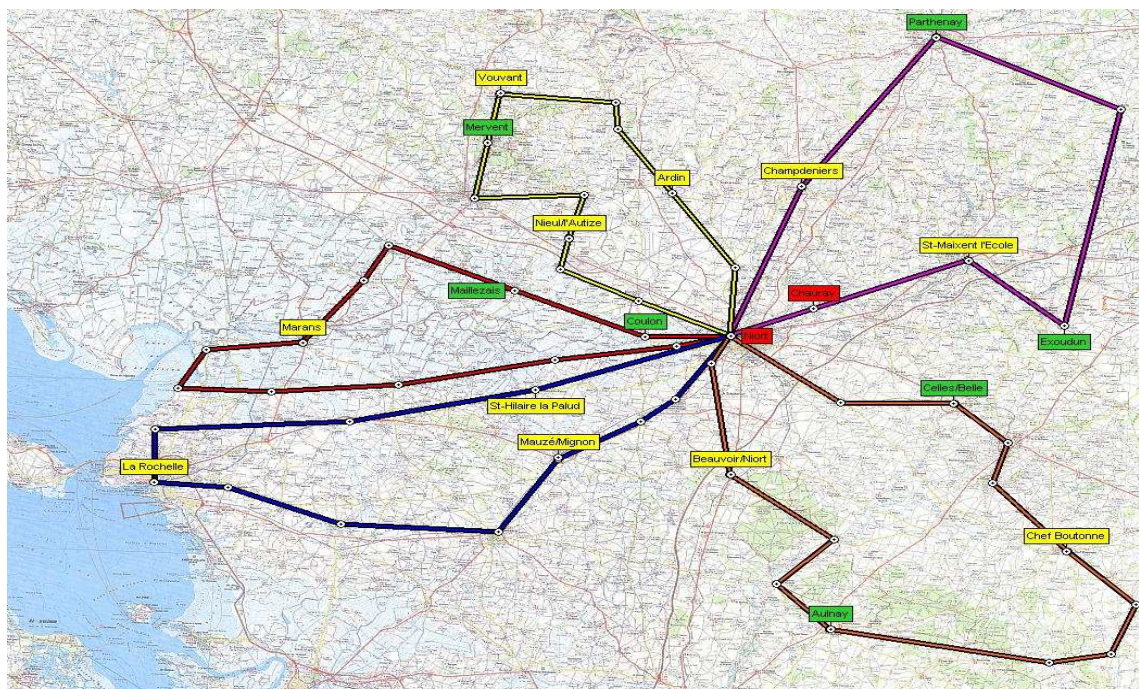
Monsieur le Maire le remercie pour cet exposé et ajoute qu'il convient de soutenir l'action de nos pompiers. Il évoque par ailleurs, l'organisation à Chef Boutonne, à compter de 2011, de la formation des JSP (jeunes sapeurs-pompiers).

## ORGANISATION DU POINT D'ACCUEIL A CHEF BOUTONNE DE CYCLOTOURISTES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE FEDERALE INTERNATIONALE 2012 NIORT-CHAURAY DU 05 AU 12 AOUT 2012

Monsieur le Maire explique que 12 à 15 000 cyclotouristes sont attendus pour ce grand rassemblement cyclotouriste européen. Environ 2 000 bénévoles et plus d'un millier d'hébergeurs dans un rayon de 20 kms sont associés à la réussite de ce projet.



Les circuits balisés en forme de pétale sont les suivants :



Environ 3 à 4 000 personnes dont environ 300 simultanément, seront de passage à Chef Boutonne le 06 août 2012. Il indique qu'un appel a été fait pour composer un groupe de bénévoles pour mener à bien cet accueil. Les volontaires sont invités à se faire connaître à la mairie. Par ailleurs, il indique que les commerçants de bouche chef boutonnais ont été invités par deux fois à confirmer leur participation à cette animation qui peut également avoir un intérêt commercial. Il regrette vivement que seulement quelques uns aient répondu à cette sollicitation qui aurait pu leur être bénéfique.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »** indique que

- l'ouverture de la pêche dans l'étang s'est bien passée avec environ 95 pêcheurs. Des questionnaires sont remis avec le règlement au moment de l'achat des cartes pour que les pêcheurs expriment leurs remarques sur l'accueil et le règlement et sur les améliorations à apporter.
- une 3<sup>ème</sup> centenaire a été honorée à l'EHPAD. Il s'agit de Madame Martin à qui nous souhaitons la continuité d'un agréable séjour dans l'établissement.

**Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication »** indique que

le journal municipal « Couleur à la Une » va être distribué au cours de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars et que le site Internet de la commune a été actualisé avec de nouvelles rubriques.

**Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »** indique que

- la commission travaille régulièrement à la préparation de la journée du 06 août 2012.
  - les forains ont été réunis avec les placiers pour l'organisation de la foire de Javarzay 2012.
  - une délégation du Conseil Municipal de Jeunes souhaite participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour présenter le projet rugby pour lequel il a été fait une enquête auprès des jeunes.
- Et annonce l'agenda des manifestations du mois.

**Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »** dresse la liste des travaux en cours et indique que les travaux de rénovation du gymnase vont débuter au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars.



**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 50 :**

- Monsieur le Maire montre le flyer de présentation des visites du château de Javarzay ardemment préparé par un groupe de travail composé de Christian Beaudoin, Madame Roselyne Redien, Messieurs Michel Georges, Arthur Jones Jean-Louis Thomas et Pierre Gendraux qu'il remercie vivement.

- Un panneau indicateur de vitesse proposé par les services de la Préfecture, va être installé du 12 au 23 mars 2012 à l'entrée ouest de l'agglomération, aux abords du château de Javarzay.

- Monsieur le Maire et Madame Pascale Denis Présidente du Foyer Culturel ont été invités à la cérémonie de remise de médailles d'argent de La Jeunesse et des Sports au cours de laquelle Madame la Préfète a décoré Madame Michèle Loret pour son dévouement associatif.

- La commission « Finances - Marchés Publics » et tous les élus disponibles sont conviés à une réunion de préparation du budget le 06 mars prochain. A ce jour, aucune notification de dotations n'est encore en ligne. Du fait de ce retard, il est précisé que la date limite de vote du budget, est reportée au 15 avril 2012.

- Les élus expriment leurs disponibilités pour les permanences à tenir à l'occasion des élections présidentielles les 22 avril et 06 mai 2012.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 26 Mars 2012.

Monsieur Patrick Coirault communique le rappel fait par le RPE pour l'installation de rambardes de protection sur la terrasse de la cour de l'Espace Voltonia. Monsieur le Maire répond que ces travaux sont bien pris en compte et devraient être réalisés au début du printemps.

Ainsi délibéré, le 27 Février 2012

Le Maire  
Fabrice MICHELET